

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS  
VINGTIEME SESSION ORDINAIRE  
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**PRC/4 (XX)  
Original: Anglais**

**RAPPORT DU SOUS-COMITE DU  
COREP SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE, FÉVRIER À JUILLET 2010**

1. Au cours de la période considérée, le sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, en collaboration étroite avec la Commission de l'UA, a entrepris un certain nombre d'activités conformément à son mandat.

2. Le présent rapport porte donc sur les activités conjointes menées par le sous-comité et la Commission relatives aux partenariats stratégiques de l'Afrique. Il couvre les points suivants :

- le Sommet du Forum Afrique-Inde, y compris ;
- le projet Réseau panafricain en ligne ;
- le sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) ;
- le sommet du partenariat Afrique-Turquie, et
- le partenariat Afrique – UE.

### **LE SOMMET DU FORUM AFRIQUE-INDE**

3. Il convient de rappeler que lors du premier Sommet du Forum Afrique-Inde tenu à New Delhi, en Inde, en avril 2008, les hauts fonctionnaires des deux parties ont été chargés d'élaborer conjointement, dans un délai d'un an, un plan d'action conjoint, au niveau continental, et un mécanisme de suivi approprié pour la mise en œuvre du Cadre de coopération adopté lors du Sommet.

4. Au cours de cette période, les hauts fonctionnaires des deux parties ont mis au point et adopté un plan d'action qui a été lancé à New Delhi (Inde), le 10 mars 2010. La délégation de l'Union africaine était composée de membres du Bureau du sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et du personnel de la Commission. La mission avait quatre objectifs, à savoir :

- (i) conclure et lancer le Plan d'action du Cadre de coopération du premier Sommet du Forum Afrique-Inde ;
- (ii) commencer la mise en œuvre du Plan d'action ;
- (iii) effectuer des visites exploratoires dans certaines institutions et agences indiennes qui mettront en œuvre le Plan d'action ;
- (iv) consolider les relations entre l'Afrique et l'Inde.

5. Il est important de mentionner que, avant d'entreprendre la mission, le Sous-comité a présenté le projet de plan d'action et les résultats attendus de la mission au Comité des représentants permanents (COREP) le 5 mars 2010, pour examen et approbation. Le COREP a approuvé le plan d'action ainsi que la mission.

6. La délégation africaine était composée des cinq membres du Bureau du sous-comité et de dix fonctionnaires de la Commission de certains des

départements/divisions dont les domaines d'activité sont couverts dans le Plan d'action.

7. Les objectifs susmentionnés ont été réalisés au cours de la mission. Les deux délégations africaine et indienne ont profité de l'occasion de la mission pour renouveler leurs engagements à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action conjoint afin d'obtenir des résultats importants avant la tenue du deuxième Sommet du Forum prévu en 2011. Le Plan d'action adopté, qui avait été précédemment distribué aux États membres, est joint en annexe I au présent rapport.

8. Un autre fait important enregistré au cours du premier semestre de 2010 a été la sélection par la Commission, des candidats qui bénéficieront des bourses offertes par le gouvernement indien dans le domaine de l'agriculture à 25 étudiants préparant leur doctorat et à 50 étudiants préparant leur maîtrise dans les universités indiennes au cours de l'année universitaire qui commence en août 2010. Au cours de la mission en Inde, un document détaillé sur les candidats, une analyse de leurs demandes et les critères de sélection a été remis à la partie indienne, qui est en train de placer les étudiants dans différentes universités indiennes.

9. Il convient de mentionner que l'Afrique n'a pas encore pris de décision sur l'emplacement des cinq institutions et des dix centres de formation professionnelle (CFP) que l'Inde a proposé de créer en Afrique. La Commission a fait une proposition sur cette question que le sous-comité a approuvée et recommandée au COREP pour adoption.

10. Il est rappelé que, tel que demandé par le gouvernement indien, les pays africains qui seront choisis pour accueillir les institutions et centres de formation professionnelle (CFP) proposés devront répondre aux critères suivants ;

- Capacité à fournir :
  - des terrains pour les institutions ;
  - la construction d'infrastructures ;
  - des crédits budgétaires pour les dépenses de fonctionnement;
  - l'appui administratif et logistique aux institutions et
  - des installations permettant d'assurer le bon fonctionnement des institutions
- Ils seront également tenus de mettre en place :
  - des structures de gouvernance pour l'administration et le fonctionnement des institutions, et
  - des programmes d'activité pour le développement et la viabilité à long terme.

- Tous les pays d'accueil doivent être facilement accessibles à tous les États membres de l'Union africaine.

11. Les questions en suspens suivantes requièrent l'attention urgente du COREP :

- une décision rapide sur la question de l'emplacement des cinq institutions et des dix centres de formation professionnelle que l'Inde a proposé de créer en Afrique ; en gardant à l'esprit que la formule de répartition proposée par la Commission et approuvée par le Sous-comité représente la façon la plus équitable d'assurer une répartition équitable des institutions ;
- une mise en place rapide du mécanisme de suivi en termes de structure, de mandat et de programme de travail afin de mettre pleinement en œuvre le Plan d'action, et ;
- la vulgarisation du cadre de coopération Afrique-Inde en termes de possibilités inhérentes qui s'offrent afin que les populations des deux parties puissent accéder au programme et aux activités pour en tirer le maximum d'avantages.

### ***Le projet Réseau panafricain en ligne***

12. Une des meilleures illustrations des fruits du partenariat continental entre l'Afrique et l'Inde est le projet Réseau panafricain en ligne. Ce projet, qui avait comme point focal de la Commission, le Département des Infrastructures et de l'Energie, a enregistré des progrès considérables dans sa mise en œuvre, mais il semble qu'il n'est pas très connu. Une visite chez l'Agence d'exécution indienne, à savoir Telecommunications Consultants, India Ltd (TCIL), lors de la mission conjointe à New Delhi du Bureau du Sous-comité et de la Commission, susmentionnée, a confirmé le fait que ce projet a réellement démarré, et disposé d'un énorme potentiel pour contribuer au développement du continent.

13. Un rapport détaillé faisant état des progrès déjà réalisés, de ce qui reste à faire, des pays qui ont signé et ceux qui ne l'ont pas encore fait, est joint en annexe II au présent rapport. Il est demandé que l'annexe soit traitée comme une partie intégrante du présent rapport. Néanmoins, une attention particulière est portée sur le paragraphe 17 de l'annexe qui identifie les défis rencontrés qui affectent la bonne mise en œuvre du projet.

### **RECOMMANDATIONS**

14. Les recommandations suivantes sont formulées sur le processus du Sommet du Forum Afrique-Inde et le Projet Réseau panafricain en ligne pour servir de base aux décisions à prendre. Le COREP jugera utile de demander au Conseil :

- ❖ d'accueillir favorablement le lancement du Plan d'action, de féliciter et d'encourager les deux parties pour les mesures prises en vue de le mettre en œuvre ;

- ❖ de demander aux États membres de prendre une décision urgente sur la question de l'emplacement des institutions et des centres de formation professionnelle (CFP) en Afrique, tout en tenant compte des conditions exprimées par la partie indienne, et d'en informer la Commission ;
- ❖ d'assurer la vulgarisation durable du Cadre de coopération Afrique-Inde sur le plan des possibilités inhérentes qui s'offrent afin que les populations des deux parties puissent accéder au programme et aux activités pour en tirer des avantages ;
- ❖ d'inviter les Etats membres à déterminer le lieu du Sommet de 2011 en Afrique ;
- ❖ de prendre note du rapport sur le projet Réseau panafricain en ligne et se féliciter de la contribution des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du Réseau ;
- ❖ de demander aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de signer l'accord sur la participation au Réseau et d'étendre le Réseau à d'autres centres d'apprentissage (CA) et des hôpitaux spécialisés (PEH) ;
- ❖ de demander aux partenaires internationaux au développement de financer le développement du Réseau pour assurer sa viabilité après le retrait de l'Inde ;
- ❖ de demander à la Commission de prendre les mesures appropriées pour en assurer le suivi et de faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre de ce projet.
- ❖ de demander aux États membres et à la Commission de mettre en place une stratégie qui permettra un transfert en douceur de l'Inde à l'Afrique et favorisera le développement, l'expansion et l'exploitation viable du réseau.

### **SOMMET AFRIQUE-AMERIQUE DU SUD (ASA)**

15. Un rapport complet sur le deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud, qui a eu lieu au Venezuela, du 22 au 27 septembre 2009, a été présenté aux sessions de janvier/février 2010 du COREP, du Conseil exécutif et de la Conférence. L'objectif principal du présent rapport est donc de fournir des informations récentes sur les activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du deuxième Sommet de l'ASA et sur les défis qui persistent.

16. Toutefois, ce faisant, il est nécessaire de rappeler les principaux résultats du Sommet brièvement présentés comme suit :

- l'harmonisation des programmes de mise en œuvre présentés par les parties africaine et sud-américaine qui seront soumis pour adoption aux Ministres des Affaires étrangères de l'ASA, lors d'une réunion en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, en septembre 2010 ;

- la création de la Banque du Sud avec un capital initial de 20 milliards de dollars. La Banque sera située à Caracas (Venezuela) ;
- le troisième Sommet de l'ASA sera accueilli par la Libye en septembre 2011 ;
- la création d'un secrétariat par intérim du Sommet de l'ASA qui sera installé à un étage de l'Hôtel Hilton de l'île de Margarita (Venezuela). Le Secrétariat se déplacera dans le prochain pays hôte tous les deux (2) ans ;
- le relèvement du Groupe de coordination du Sommet ASA au niveau ministériel comme un mécanisme de suivi ;
- la création d'un Comité présidentiel pour élaborer le Plan stratégique du Sommet ASA (2010-2012). Les principaux membres de ce Groupe sont le Venezuela, le deuxième pays hôte du Sommet ASA, le Brésil et le Nigeria (coordonnateurs régionaux), la Libye - le prochain hôte ; la Commission de l'UA et l'Équateur qui assure la présidence par intérim de l'UNASUR ; plus 2 ou 3 pays de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

### ***Situation actuelle du Partenariat***

#### ***(a) Harmonisation du Programme de mise en œuvre :***

17. S'agissant de ce sujet, il convient de noter que la partie sud-américaine, en collaboration avec les Missions africaines résident à Brasilia (Brésil), a élaboré un programme de mise en œuvre, qui a été envoyé à Addis-Abeba. Étant donné que les Missions africaines à Brasilia n'avaient pas consulté leurs collègues à Addis-Abeba ou à la Commission de l'Union africaine, il a été décidé que le projet sud-américain sera examiné par chacun des huit groupes de travail, en vue de s'assurer que les préoccupations et propositions de l'Afrique sont pleinement prises en compte dans le Plan de mise en œuvre harmonisé. Certains groupes de travail ont déjà terminé l'examen du document, mais d'autres ne l'avaient, au moment de la rédaction du présent rapport, pas encore fait. Lorsque tous les huit groupes de travail auront terminé leur travail, un plan de mise en œuvre consolidé sera examiné par le COREP.

18. Il est nécessaire que le Plan de la mise en œuvre harmonisé soit examiné par les hauts fonctionnaires des deux parties afin que les Ministres des Affaires étrangères de l'ASA puissent l'examiner et l'adopter en marge de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, en septembre de cette année. Tous les efforts doivent donc être déployés pour atteindre ces objectifs.

#### ***(b) Invitation adressée à l'Union africaine pour participer à la cérémonie d'inauguration du Groupe de travail présidentiel et du Secrétariat permanent de l'ASA au Venezuela les 16-17 mars et le 8 ou le 14 avril 2010 :***

19. En mars 2010, le Venezuela a invité l'Union africaine, par le biais de la Libye, prochain pays hôte du Sommet ASA ; le Malawi en qualité de Président en exercice de l'Union ; le Nigeria en tant que coordonnateur pour l'Afrique, et la Commission de

l'Union africaine, à participer à la cérémonie d'inauguration du Groupe de travail stratégique présidentiel et du Secrétariat permanent de l'ASA au Venezuela. Quand il a été informé que le délai était trop court, le Venezuela a reporté la cérémonie au 8 ou 14 avril 2010. Par ailleurs, le Venezuela a été informé du manque de clarté en ce qui concerne les fonctions des deux institutions qu'il souhaitait mettre en place. En conséquence, et à la demande de la Commission, le Venezuela a présenté le projet de statuts du Secrétariat permanent et le règlement intérieur du Groupe de travail présidentiel, que le Conseiller juridique de la Commission a été chargé d'étudier pour donner son avis préliminaire.

20. Le sous-comité a également examiné les deux projets au début d'avril 2010, et a recommandé ce qui suit :

- ❖ compte tenu de la structure et des procédures de prise de décision de l'UA, il était nécessaire de présenter la proposition sud-américaine aux organes délibérants de l'Union lors du prochain Sommet de l'UA à Kampala, en Ouganda, en juillet 2010 pour avoir l'orientation politique requise ;
- ❖ la création et le fonctionnement des deux institutions auraient des incidences financières, d'où la nécessité pour les organes délibérants de l'Union d'examiner et d'approuver les institutions ;
- ❖ à la lumière des deux points précédents, la mission proposée au Venezuela devrait être reportée et la partie sud-américaine devrait être informée en conséquence.

21. Le Sous-comité a approuvé l'avis de la Commission qui a été partagé par la Libye, le Malawi et le Nigeria, qui l'ont également approuvé. Cette information a été transmise au Venezuela par la Commission. Toutefois, lors d'une réunion qui a eu lieu à Caracas (Venezuela), le 19 avril 2010, entre le Vice-Président de la Commission et le Vice-Ministre des Affaires étrangères (Afrique) du Venezuela, lors de la célébration du bicentenaire (200) de l'indépendance du Venezuela, la Commission de l'Union africaine a indiqué à nouveau que la Décision de Margarita était de créer un Secrétariat par intérim qui serait assuré à tour de rôle par les pays hôtes et non pas un secrétariat permanent comme celui proposé pour inauguration. Il a également été déclaré qu'il y avait un manque de clarté en ce qui concerne les fonctions du Groupe de travail présidentiel et que l'approbation des organes de l'UA était nécessaire avant que l'Afrique puisse consentir à les inaugurer.

22. En réponse, le Vice-Ministre des Affaires étrangères a indiqué que :

- (i) le Secrétariat par intérim aurait pour fonction de faciliter pour le pays hôte l'organisation du Sommet ;
- (ii) le Secrétariat permanent présentement proposé devrait fournir les services techniques au Groupe de travail présidentiel et le Venezuela s'engageait à le financer pendant trois ans, et

- (iii) la fonction du Groupe de travail présidentiel serait de superviser la mise en œuvre des projets concrets sélectionnés que le Secrétariat permanent soutiendrait.

23. Le Venezuela continue à estimer qu'il faudrait inaugurer les deux institutions et que, par la suite, les discussions pourraient se poursuivre sur leur fonctionnement. Au moment de la préparation du présent rapport, la position du Venezuela n'a pas varié, mais il n'a proposé aucune date pour la visite à Caracas.

24. Compte tenu de ce qui précède, il est vivement recommandé que ces propositions en suspens soient examinées à Kampala et qu'une décision soit transmise à la partie sud-américaine.

*(c) Réunion du Mécanisme de coordination :*

25. Il a été proposé que la réunion du Mécanisme de coordination se tienne afin d'examiner toutes les questions en suspens, notamment le Plan de mise en œuvre conjoint harmonisé, les modalités de la tenue d'un Sommet et son organisation, le calendrier des réunions de l'ASA, les stratégies pour l'amélioration du Mécanisme de coordination, et le rôle des représentants de l'Afrique en Amérique du Sud, entre autres.

26. Le Venezuela a proposé de consulter toutes les parties concernées en vue d'obtenir leur consentement pour accueillir la réunion au cours du premier semestre de cette année. Au moment de la préparation du présent rapport, aucune proposition n'avait été reçue du Venezuela.

## LES DEFIS

27. Les éléments ci-dessus illustrent les défis qui continuent de se poser au processus de l'ASA et qui ont bloqué les actions concrètes. Un autre défi reste la pratique de la partie sud-américaine, aidée par les Missions africaines à Brasília, de mettre en place des programmes, d'organiser des réunions et de fixer des dates sans consultation avec la partie africaine à Addis-Abeba ou la Commission. Par exemple, le Brésil a organisé une réunion des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique et du Brésil au Brésil en avril 2010, à laquelle 46 pays africains ont participé. D'autre part, une réunion des Ministres des Finances africains et sud-américains, qui devait se tenir à Abuja (Nigéria), n'a pas eu lieu. Il est absolument nécessaire que la programmation des événements soit centralisée par le Mécanisme de coordination, et que les dates et les lieux des événements qui doivent se tenir à tour de rôle en Afrique et en Amérique du Sud, soient convenus par tous.

## RECOMMANDATIONS

28. Les recommandations suivantes sont formulées pour examen et adoption :

- ❖ à la lumière de ce qui a été indiqué ci-dessus, il est clair qu'il est absolument nécessaire d'organiser d'urgence une réunion du Mécanisme de coordination de l'ASA, en vue d'obtenir des clarifications sur toutes les questions en suspens. L'Afrique doit insister sur le fait que les programmes, les réunions et les lieux, ainsi que les dates doivent être

convenus d'un commun accord et que les réunions se tiennent à tout de rôle dans les deux continents ;

- ❖ le Sous-comité et la Commission doivent se réunir avec les représentants d'Afrique à Brasilia afin de clarifier le rôle de ces derniers dans le processus du Sommet de l'ASA ;
- ❖ les organes de l'Union devraient réaffirmer la nécessité de mettre en place un secrétariat provisoire et se prononcer sur la proposition concernant les fonctions du Groupe de travail présidentiel et du Secrétariat permanent, à la lumière de la communication faite par la Commission sur le sujet ;
- ❖ les hauts fonctionnaires de l'ASA devraient se réunir pour adopter le Plan de mise en œuvre afin que les Ministres des Affaires étrangères de l'ASA puissent l'approuver à New York, en septembre 2010 ;
- ❖ la préparation du prochain Sommet de l'ASA de 2011 en Libye devrait commencer. À cet égard, la Libye, le Coordonnateur africain, le Sous-comité sur la coopération multilatérale et la Commission devraient prendre l'initiative de faire des propositions pour examen.

### **SOMMET DU PARTENARIAT AFRIQUE-TURQUIE**

29. Il est rappelé que le premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie a eu lieu à Istanbul, en Turquie, du 18 au 20 août 2008, au niveau des hauts fonctionnaires, des Ministres et des Chefs d'État et de gouvernement. Les objectifs du Sommet étaient les suivants :

- consolider et élargir la coopération Afrique-Turquie à tous les niveaux et dans tous les domaines ;
  - mettre en place entre l'Afrique et la Turquie un partenariat à long terme stable, fondé sur l'égalité et des avantages mutuels, et
  - promouvoir avec vigueur la coopération Afrique-Turquie dans des domaines spécifiques pour les avantages mutuels des deux parties.
- Le Sommet a adopté deux documents finaux, à savoir :
- la Déclaration d'Istanbul, et
  - le Cadre de coopération.

30. Afin d'assurer la mise en œuvre effective des programmes et des activités convenus dans le Cadre de la coopération, les deux parties devaient élaborer, avant un an après le Sommet, un mécanisme de suivi approprié ou un plan d'action. Le Sous-comité et la Commission ont examiné le projet présenté par la partie turque et l'ont transmis à la partie turque pour avoir sa réaction. On espère que, avant la réunion de Kampala, le projet de plan sera examiné par les deux parties. Le Plan d'action adopté devrait contenir des projets et des programmes spécifiques qui apporteront des avantages aux deux parties.

## RECOMMANDATIONS

- ❖ il est recommandé que le partenariat avec la Turquie soit renforcé pour que non seulement le plan d'action soit finalisé, mais qu'il soit également mis en œuvre ;
- ❖ il est nécessaire de souligner le caractère continental du partenariat, tout en faisant la promotion de la dimension bilatérale du partenariat.

## PARTENARIAT AFRIQUE-UE

31. Les questions liées à la Stratégie conjointe Afrique-UE et à la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie Afrique-UE sont généralement traitées par le Comité de suivi et présentées directement au COREP pour examen. Le COREP a demandé que le Comité de suivi travaille en étroite collaboration avec le Sous-comité, la Commission et les États membres et veille à ce que les directives nécessaires soient données par le COREP tout au long du processus.

32. Conformément au mandat du COREP, le Sous-comité s'est réuni les 5 et 7 avril 2010 pour, entre autres, examiner trois questions dans le cadre du Dialogue Afrique-Union européenne, qui sont les suivantes :

- le rapport de la réunion du Comité de suivi sur le Dialogue Afrique-UE qui a eu lieu le 1er mars 2010 ;
- le document sur les options existantes pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE, et
- le projet d'ordre du jour de la 14ème Troïka ministérielle Afrique-UE prévue à Luxembourg le 27 avril 2010.

33. Le Commissaire en charge des affaires économiques de la Commission a présenté les trois points au Sous-comité. En ce qui concerne le rapport de la réunion du Comité de suivi sur le Dialogue Afrique-UE, le Sous-comité a, suite à la proposition de la Commission, approuvé le rapport et l'a recommandé au COREP pour examen et adoption.

34. En ce qui concerne le document sur les options, le Sous-comité l'a examiné et adopté avec des amendements. Certains des points saillants du document sont les suivants :

- la Stratégie conjointe doit demeurer inchangée, en substance, à l'exception de quelques points tels que les changements possibles dans le format de la Troïka en ce qui concerne l'UE. La partie africaine maintiendra le format actuel de sa Troïka ;
- le premier plan d'action doit être maintenu, mais il doit être réorganisé et ciblé ;
- les 8 partenariats doivent être maintenus ; et

- les propositions d'amélioration de la mise en œuvre du Dialogue ont été acceptées par le Sous-comité.

35. Le Sous-comité a également examiné et adopté l'ordre du jour de la Troïka ministérielle et du Dialogue politique. Toutes les recommandations susmentionnées ainsi que l'ordre du jour ont ensuite été approuvés par le COREP avant que la Troïka ministérielle/Dialogue politique aient eu lieu à Luxembourg, le 27 avril 2010.

36. Le Sous-comité estime qu'il est nécessaire de traiter le Partenariat Afrique-UE comme les autres partenariats. Par conséquent, le Sous-comité doit participer davantage à la gestion de ce partenariat.

37. Il convient d'indiquer que durant la période considérée, le Groupe de travail conjoint des deux Commissions s'est réuni à Bruxelles en mars 2010 pour examiner l'état des relations entre les deux parties afin de mieux exécuter des projets et programmes spécifiques et, partant, de renforcer le dialogue stratégique et la coopération entre l'Afrique et l'Union européenne.

38. La réunion susmentionnée et celle de la Troïka ministérielle/Dialogue politique tenue à Luxembourg, le 27 avril 2010, ainsi que les différentes réunions de Groupes d'experts conjoints, étaient organisées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-UE et de la préparation du troisième Sommet Afrique-UE prévue en Libye en novembre 2010.

39. Il convient également de noter que la première réunion entre les deux Commissions, depuis que la nouvelle Commission européenne a été installée, a eu lieu à Addis-Abeba, le 8 juin 2010.

## RECOMMANDATIONS

- ❖ il importe de prendre dûment note des développements positifs qui se produisent dans le partenariat entre l'Afrique et l'UE et d'encourager la poursuite du processus d'identification des programmes/projets pour leur mise en œuvre dans les meilleurs délais;
- ❖ afin d'améliorer la coordination de ce partenariat, le Mécanisme de suivi doit élaborer et présenter un rapport au COREP par le biais du sous-comité sur la coopération multilatérale ;
- ❖ les activités préparatoires de l'organisation du troisième Sommet Afrique-UE doivent être intensifiées.

## CONCLUSION

40. Il est indéniable que le Sous-comité et la Commission ont travaillé en étroite collaboration et étaient engagés dans la mise en œuvre des programmes des partenariats susmentionnés au cours de la période examinée. Toutes les actions étaient orientées sur l'établissement de relations plus étroites et plus profondes avec les partenaires stratégiques de l'Afrique.

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PARTENARIATS  
ET SUR LA COOPÉRATION AVEC DES PAYS ET CERTAINES  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

## **RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PARTENARIATS ET SUR LA COOPÉRATION AVEC DES PAYS ET CERTAINES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

1. Le rapport d'activité soumis par le Sous-comité sur la coopération multilatérale porte sur certains aspects des activités entreprises conjointement par le Sous-comité et la Commission dans le domaine des partenariats de l'Afrique. Le présent rapport vise à fournir des informations supplémentaires sur d'autres partenariats et sur des activités que la Commission a menées avec des pays partenaires et sur la coopération avec certains pays et certaines organisations internationales.

### **A. PARTENARIAT AVEC LA CHINE, LA CORÉE DU SUD ET LE JAPON**

2. En ce qui concerne le partenariat avec la Chine et la Corée du Sud, il convient de signaler qu'aucun événement notable n'a été enregistré au cours de la période considérée. Cela ne signifie pas qu'aucune activité n'a été menée au niveau bilatéral avec ces deux pays.

3. S'agissant de la Chine, il faut noter que le dialogue entamé sur la mise en œuvre des décisions de la Conférence en vue de confier un rôle de coordination à la Commission de l'Union africaine se poursuit entre la Commission et la Chine. Même si cette négociation semble avancer, l'on constate une certaine hésitation de la part du groupe des ambassadeurs africains à Beijing à donner leur approbation à cet égard. Etant donné que les États membres ont pris la décision de confier ce mandat à la Commission de l'UA et au COREP, il est recommandé qu'ils informent les représentants de l'Afrique à Beijing de la nécessité de respecter cette décision.

4. Quant au Forum Corée - Afrique, il convient de mener des négociations avec la République de Corée en vue de la mise en œuvre effective des décisions adoptées en novembre dernier à Séoul.

5. Pour ce qui est de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), il a été noté que des négociations considérables ont été menées en vue de confier à la Commission de l'UA un rôle plus dynamique que celui qu'il joue actuellement. Des discussions ont également eu lieu avec le Groupe des ambassadeurs africains à Tokyo. Il a été souligné que la participation de la Commission de l'UA au processus de la TICAD ira dans le sens du rôle que le Groupe joue au niveau bilatéral. Le rôle de la Commission de l'UA devrait être clairement défini sous peu.

6. Entre-temps, la Commission de l'UA a participé à la réunion ministérielle sur l'examen à mi-parcours de la TICAD, qui s'est tenue en début mai 2010 à Arusha. Le Vice-président de la Commission et la Commissaire de l'Union africaine en charge du Commerce et de l'Industrie ont participé à cette réunion au cours de laquelle ils ont rencontré le Ministre japonais des Affaires étrangères et les représentants du Groupe des ambassadeurs africains. Il est à noter aussi que dans son allocution d'ouverture de la réunion d'Arusha, S.E. le Président Jakaya Mrisho Kikwete, a clairement mis l'accent sur la nécessité pour la Commission de l'UA de participer davantage au processus de la TICAD, et d'y jouer un rôle chef de file, ce qui

permettra d'accorder à l'Union africaine et à la Commission de l'UA la place qui leur revient dans le processus de la TICAD.

#### RECOMMANDATION

- ❖ La nature de la participation de la Commission de l'UA et son rôle dans le partenariat avec la Chine et le Japon devrait être établie le plus tôt possible. Il convient également que les États membres portent les décisions de l'Union africaine à l'attention de leurs ambassadeurs à Beijing et à Tokyo, en vue de leur mise en œuvre.

### **B. COOPÉRATION DE LA COMMISSION DE L'UA AVEC CERTAINS PAYS**

#### **I. RELATIONS COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE – ETATS – UNIS D'AMERIQUE**

7. Il convient de rappeler que lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Barack Obama a offert un déjeuner en l'honneur de plusieurs chefs d'État et de gouvernement africains et du Président de la Commission de l'UA. Au cours de l'échange de points de vue qui a eu lieu pendant le déjeuner, un certain nombre de dirigeants africains ont avancé l'idée de la création d'un forum, au plus haut niveau, afin de tenir, sur une base annuelle, un dialogue entre les Etats-Unis et l'Afrique. Cette idée a été favorablement accueillie par le leadership américain.

8. C'est ainsi que, dans la poursuite de cet objectif et à l'invitation du Gouvernement américain, la première réunion bilatérale de haut niveau entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et les États-Unis a eu lieu du 21 au 23 avril 2010 à Washington, D.C. La délégation de la Commission de l'Union africaine (Délégation CUA) a été dirigée par S.E. Jean Ping, Président de la Commission de l'UA, tandis que la délégation américaine avait à sa tête S.E. Jacob Lew, Secrétaire d'Etat adjoint.

9. La délégation de la Commission de l'UA a rencontré de hauts fonctionnaires de l'administration américaine et discuté d'un certain nombre de questions allant de la paix et de la sécurité, développement des infrastructures, intégration régionale et continentale, sécurité alimentaire, changement climatique et agriculture, sécurité de l'énergie, diversification de l'économie et développement industriel, aux secteurs sociaux tels que la santé et la mise en valeur du capital humain.

10. En outre, Il convient de noter que, même si les États-Unis et l'Afrique ont une longue histoire de coopération et qu'ils ont des liens économiques, sociaux et culturels étroits, cette coopération a été essentiellement bilatérale. Étant donné l'aspiration de l'Afrique à l'intégration et à l'unité continentales, il s'est avéré nécessaire de mettre davantage l'accent sur les dimensions régionales et continentales de notre coopération dans laquelle la Commission de l'Union africaine doit jouer le rôle essentiel de coordination.

11. Cela a été possible grâce à la nouvelle "Diplomatie américaine" qui reconnaît que le monde est en constante évolution et confirme les principes de respect mutuel, de l'intérêt mutuel, de responsabilités partagées et de défis partagés, dans un monde de plus en plus interdépendant et multipolaire.

12. La première réunion bilatérale, annuelle et historique de haut niveau Commission de l'UA - États-Unis, a jeté les bases solides d'un partenariat stratégique qui offre un cadre susceptible d'assurer le suivi des interactions entre les deux parties sur les questions qui préoccupent non seulement l'Afrique et les États-Unis, mais également sur les questions d'intérêt général.

13. La visite effectuée à Washington D.C a également offert à la délégation de la Commission de l'UA l'occasion de nouer le dialogue avec la diaspora africaine qui est considérée comme étant la " Sixième région" de l'Union africaine, la Chambre de commerce, le groupe des élus noirs au Congrès américain (Black American Caucus) et le Secrétariat général de l'Organisation des États américains.

#### RECOMMANDATION

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de cet événement important, qui est de nature à renforcer les relations non seulement entre les États-Unis et la Commission de l'UA, mais également entre les États-Unis et l'Afrique dans son ensemble.

#### II. RELATIONS COMMISSION DE L'UA – AUSTRALIE

14. Dans un passé récent, le Gouvernement australien a manifesté sa volonté d'intensifier ses relations avec l'Afrique. À cet égard, l'Australie a récemment adopté sa politique vis-à-vis de l'Afrique, en déterminant les voies et moyens de nouer le dialogue avec le continent. Ce message a été communiqué au Conseil exécutif par le biais du Ministre australien des Affaires étrangères, à l'occasion de sa participation à la session du Conseil en janvier 2009. Depuis lors, le Gouvernement australien a décidé d'ouvrir, à Addis-Abeba, une mission diplomatique qui travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'UA afin de renforcer la collaboration tant avec la Commission qu'avec le continent. La création d'une Mission à Addis Abeba a été annoncée publiquement dans une déclaration du Ministre australien des Affaires étrangères, à l'occasion de la célébration de la Journée de l'Afrique, le 25 mai 2010. L'Australie envisage par ailleurs de renforcer sa présence en Afrique en ouvrant davantage de Missions dans d'autres capitales africaines. Ce pays entend accroître son aide à l'Afrique, en particulier dans les domaines de la paix et sécurité, et de l'éducation, y compris l'octroi de bourses d'études ainsi que sa participation dans le secteur privé.

15. Au cours de la période considérée, S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission, a effectué, à l'invitation du Gouvernement australien, une mission du 15 au 18 mars 2010 en Australie.

16. Au cours de sa visite en Australie, le Vice-président a rencontré un grand nombre de représentants de différents secteurs, allant des hauts cadres du gouvernement aux responsables du secteur privé et du milieu universitaire. Les discussions menées ont été axées sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et à l'aide humanitaire, à l'investissement, à la sécurité alimentaire, à l'eau et aux services de santé, à l'éducation, à la santé maternelle et infantile, aux initiatives visant à renforcer les efforts déployés par l'Afrique en vue de réaliser les OMD, ainsi

qu'à l'appui de l'Australie à l'Afrique dans le cadre du cycle des négociations commerciales de Doha.

17. La mission que le Vice-président a effectuée en Australie a atteint son objectif qui est de promouvoir les relations entre la Commission de l'UA et les États membres d'une part, et avec l'Australie d'autre part, dans ce sens que le Gouvernement australien s'est engagé à élargir et à renforcer l'engagement pris vis-à-vis de l'Afrique aux plans bilatéral et continental.

18. Un cadre de coopération est en cours d'élaboration entre la Commission de l'UA et le Gouvernement australien, qui identifiera un certain nombre de domaines spécifiques dans lesquels l'Australie interagira avec l'Afrique.

#### **RECOMMANDATION**

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de cet événement important, susceptible de renforcer les relations non seulement entre l'Australie et la Commission de l'UA, mais également entre l'Australie et l'Afrique dans son ensemble.

#### **C. COLLABORATION DE LA COMMISSION DE L'UA AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

##### **I. COOPERATION ENTRE LA COMMISSION DE L'UA ET LE SECRETARIAT DU COMMONWEALTH**

19. Il convient de rappeler qu'un mémorandum d'accord a été signé le 31 octobre 2009 à Addis Abeba entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat du Commonwealth à Londres (Royaume-Uni). Ce mémorandum d'accord remplace celui signé avec le Secrétariat général de l'OUA plusieurs années auparavant, et énumère les domaines de coopération dans lesquels les deux organisations envisagent de collaborer.

20. Aux termes des dispositions de l'article 1 de l'accord, les deux organisations sont convenues de collaborer dans les activités et domaines suivants : paix et sécurité, bonne gouvernance et élections, droits de l'homme et des peuples, égalité entre homme et femme et les jeunes, technologies de l'information et de la communication, éducation et renforcement des capacités institutionnelles, économie, commerce, agriculture, questions sociales et culturelles.

21. Jusqu'à ces derniers temps, tous les efforts n'ont pas été déployés pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord. Toutefois, la première action dans ce sens a été prise en décembre 2009, lorsqu'une délégation de la Commission de l'UA a rencontré des responsables du Secrétariat du Commonwealth. Cette rencontre a permis de commencer la préparation de la réunion de suivi, qui s'est tenue le 4 février 2010 à Addis Abeba, au cours de laquelle la délégation du Secrétariat du Commonwealth a eu toute une série de discussions avec différents Départements et Unités de la Commission de l'UA.

22. Au cours des deux réunions, les deux organisations ont confirmé les vastes domaines de coopération dans lesquels ils devront collaborer tel que préconisé dans

le mémorandum d'accord. Il a toutefois été convenu de mettre tout d'abord l'accent sur les secteurs où une coopération existe déjà, à savoir la conduite et l'observation des élections, la gouvernance et les questions connexes, les échanges commerciaux, le renforcement des capacités, la paix et la sécurité.

23. D'autres rencontres ont eu lieu depuis la réunion du 4 février et les perspectives de relations extrêmement avantageuses aussi bien pour la Commission de l'UA que pour le Secrétariat du Commonwealth sont illimitées.

24. Le présent rapport vise à attirer l'attention des États membres sur la collaboration qui prend corps entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du Commonwealth, une organisation dont vingt (20) membres sont des États membres de l'Union africaine.

#### RECOMMANDATION

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de la collaboration existant entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du Commonwealth. Des propositions sur la manière dont cette coopération pourrait être renforcée au profit tant de l'Union africaine que des États membres du Commonwealth, sont les bienvenues.

## **II. COOPERATION ENTRE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET LE SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)**

25. L'on se souviendra que la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des États américains (OEA) ont signé, le 1<sup>er</sup> octobre 2009, un protocole d'accord à Washington D.C. À cette occasion, il a été convenu que les deux organisations élaborent conjointement un projet de plan d'action qui serait finalisé par la suite.

26. À cet égard, Mme. Sherry Stephenson, chef des Relations institutionnelles, Département des Affaires internationales à l'Organisation des États américains (OEA), a effectué une visite au Siège de la Commission de l'Union africaine du 31 mars au 2 avril 2010. Au cours de cette visite, elle a eu des séances de travail avec les hauts fonctionnaires du Bureau du Président et des différents départements de la Commission.

27. La Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'Organisation des États américains (OEA) ont tenu une réunion de suivi au siège de l'OEA, en marge de la visite de la Commission de l'UA à Washington D.C. dans le cadre des premières réunions bilatérales UA- États-Unis de haut niveau.

28. Cette rencontre avait pour but de permettre aux deux organisations de mieux comprendre les activités que chacune d'elle entreprend dans des secteurs spécifiques et aussi de discuter des moyens de renforcer la collaboration déjà existante et d'établir une collaboration future.

29. Au cours de ces échanges importants, le personnel de l'OEA et les représentants de la Commission de l'UA ont émis des idées de nature à renforcer la coopération mutuelle entre les deux organisations dans les domaines de la démocratie, de l'observation des élections, des droits de l'homme et du développement social. En outre, il a été proposé d'établir une nouvelle coopération dans des domaines tels que la promotion des droits des femmes, le trafic de drogues, la participation de la société civile et le règlement des conflits, entre autres.

30. Les deux parties ont décidé de la tenue du deuxième "Forum sur la démocratie et les droits de l'Homme", prévu probablement à Addis Abeba, au cours du premier trimestre de 2011, tel que convenu lors du premier "Forum pont de la démocratie" organisé en 2007.

31. La Commission et le Secrétariat de l'OEA sont par ailleurs convenus de ce qui suit :

- (i) La collaboration existant entre la Commission des droits de l'Homme et des Peuples et la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme doit se poursuivre et se renforcer ;
- (ii) La collaboration et l'échange de points de vue et d'expériences devraient être encouragés entre la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme ;
- (iii) La collaboration entre les deux organisations dans le domaine de l'observation des élections devraient se poursuivre. À cet égard, l'Union africaine devrait faire en sorte que les participants de l'OEA aux équipes d'observation des élections en Afrique fassent aussi partie de l'équipe de l'UA comme le fait l'OEA pour les observateurs de l'UA dans l'observation des élections dans les pays de l'OEA ;
- (iv) L'UA devrait participer plus activement à la réunion annuelle sur la Déclaration des principes pour l'observation des élections, dont elle est un des signataires ;
- (v) Le Secrétariat général de l'OEA invitera deux représentants du COREP et deux représentants de la Commission de l'UA à une session du Conseil permanent de l'OEA, l'équivalent du COREP, session prévue au cours de la troisième semaine de septembre 2010, après la 65<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour intervenir sur des questions d'intérêt commun dans le but d'informer les membres de l'OEA du rôle de la Commission de l'Union africaine ;
- (vi) L'UA a décidé d'inviter l'OEA à un atelier de réflexions sur le processus de paix en Afrique prévu à Maputo (Mozambique), vers la fin de 2010 ;
- (vii) La nécessité de réviser un projet de plan de travail qui sera élargi et distribué en vue de sa finalisation.

**RECOMMANDATION**

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de la collaboration qui existe entre la Commission de l'UA et le Secrétariat général de l'OEA et d'approuver les activités menées dans ce cadre.

**III. COOPERATION ENTRE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET LE SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

32. Il convient de rappeler que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) d'alors et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) avaient établi des relations de travail depuis les années 70. En effet, en 1974, l'OCI avait obtenu le statut d'observateur auprès de l'OUA, lors de la cinquième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, qui s'était tenue à Kuala Lumpur en Malaisie. À son tour, la trente-unième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA, qui s'est tenue en juillet 1978 à Khartoum au Soudan, avait adopté la résolution CM/Res.669 (XXXI) autorisant le Secrétaire général de l'OUA à mener des négociations avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) en vue d'un accord de coopération entre les deux organisations.

33. À cette fin, un projet d'accord de coopération avait été élaboré et soumis à la trente-deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres, qui s'est tenue en février 1979 à Nairobi au Kenya. Après avoir reporté l'examen de ce document, le Conseil l'avait finalement approuvé à sa session de 2000. Le projet d'accord approuvé par le Conseil avait été transmis à l'OCI, pour signature et l'OCI ne l'a pas signé. En conséquence, bien que l'OUA et par la suite l'UA, depuis sa création en 2002, aient collaboré avec l'OCI, aucun accord formel n'a été signé pour établir un cadre de coopération entre les deux organisations. Pour redresser cette anomalie et renforcer la coopération institutionnelle entre l'UA et l'OCI, le Président de la Commission et le Secrétaire général de l'OCI ont décidé de re-dynamiser les relations entre leurs deux institutions.

34. C'est dans ce cadre qu'une délégation de deux membres de l'OCI a rencontré des responsables de la Commission de l'UA les 22 et 23 octobre 2008, à Addis Abeba en Ethiopie. Tous les départements et unités de la Commission ont participé à cette réunion.

35. Entre-temps, la Commission a révisé l'accord de 2000 en prenant en compte les événements intervenus depuis lors ainsi que les réalités auxquelles les deux organisations sont confrontées. Cet accord fait toujours l'objet de négociations avec le Secrétariat de l'OCI et le projet d'accord sera présenté aux organes de décision de l'UA, pour examen et adoption avant d'être conclu avec l'OCI.

36. Il convient de noter que l'OCI est composée de 57 membres, dont 26 sont des membres de l'UA et 22 sont des membres de la Ligue des États arabes (LEA). L'OCI compte également 21 organisations et institutions affiliées, notamment la Banque islamique de développement, qui seront toutes engagées dans le partenariat entre l'UA et l'OCI. Sans aucun doute, un partenariat avec l'OCI ne sera que très utile pour les activités de l'UA.

#### RECOMMANDATION

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de cette situation et d'approuver la conclusion d'un protocole d'accord entre les deux institutions.

#### CONCLUSION

37. À la lumière de ce qui précède, nous constatons que le partenariat stratégique établi entre l'Afrique et un certain nombre de pays, d'organisations et d'autres organes est entrain d'être renforcé. Nous constatons également que nos partenaires font preuve de bonne volonté pour établir et renforcer leur collaboration avec l'Afrique. L'Afrique doit par conséquent profiter de cet élan pour tirer le maximum de profit de ce partenariat grandissant.

*« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ». (Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).*

**PRC/4(XX)**  
**Annexe**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PARTENARIATS ET SUR LA  
COOPÉRATION AVEC DES PAYS ET CERTAINES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES**

## **RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PARTENARIATS ET SUR LA COOPÉRATION AVEC DES PAYS ET CERTAINES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

1. Le rapport d'activité soumis par le Sous-comité sur la coopération multilatérale porte sur certains aspects des activités entreprises conjointement par le Sous-comité et la Commission dans le domaine des partenariats de l'Afrique. Le présent rapport vise à fournir des informations supplémentaires sur d'autres partenariats et sur des activités que la Commission a menées avec des pays partenaires et sur la coopération avec certains pays et certaines organisations internationales.

### **A. PARTENARIAT AVEC LA CHINE, LA CORÉE DU SUD ET LE JAPON**

2. En ce qui concerne le partenariat avec la Chine et la Corée du Sud, il convient de signaler qu'aucun événement notable n'a été enregistré au cours de la période considérée. Cela ne signifie pas qu'aucune activité n'a été menée au niveau bilatéral avec ces deux pays.

3. S'agissant de la Chine, il faut noter que le dialogue entamé sur la mise en œuvre des décisions de la Conférence en vue de confier un rôle de coordination à la Commission de l'Union africaine se poursuit entre la Commission et la Chine. Même si cette négociation semble avancer, l'on constate une certaine hésitation de la part du groupe des ambassadeurs africains à Beijing à donner leur approbation à cet égard. Etant donné que les États membres ont pris la décision de confier ce mandat à la Commission de l'UA et au COREP, il est recommandé qu'ils informent les représentants de l'Afrique à Beijing de la nécessité de respecter cette décision.

4. Quant au Forum Corée - Afrique, il convient de mener des négociations avec la République de Corée en vue de la mise en œuvre effective des décisions adoptées en novembre dernier à Séoul.

5. Pour ce qui est de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), il a été noté que des négociations considérables ont été menées en vue de confier à la Commission de l'UA un rôle plus dynamique que celui qu'il joue actuellement. Des discussions ont également eu lieu avec le Groupe des ambassadeurs africains à Tokyo. Il a été souligné que la participation de la Commission de l'UA au processus de la TICAD ira dans le sens du rôle que le Groupe joue au niveau bilatéral. Le rôle de la Commission de l'UA devrait être clairement défini sous peu.

6. Entre-temps, la Commission de l'UA a participé à la réunion ministérielle sur l'examen à mi-parcours de la TICAD, qui s'est tenue en début mai 2010 à Arusha. Le Vice-président de la Commission et la Commissaire de l'Union africaine en charge du Commerce et de l'Industrie ont participé à cette réunion au cours de laquelle ils ont rencontré le Ministre japonais des Affaires étrangères et les représentants du Groupe des ambassadeurs africains. Il est à noter aussi que dans son allocution d'ouverture de la réunion d'Arusha, S.E. le Président Jakaya Mrisho Kikwete, a

clairement mis l'accent sur la nécessité pour la Commission de l'UA de participer davantage au processus de la TICAD, et d'y jouer un rôle chef de file, ce qui permettra d'accorder à l'Union africaine et à la Commission de l'UA la place qui leur revient dans le processus de la TICAD.

## **RECOMMANDATION**

- ❖ La nature de la participation de la Commission de l'UA et son rôle dans le partenariat avec la Chine et le Japon devrait être établie le plus tôt possible. Il convient également que les États membres portent les décisions de l'Union africaine à l'attention de leurs ambassadeurs à Beijing et à Tokyo, en vue de leur mise en œuvre.

## **B. COOPÉRATION DE LA COMMISSION DE L'UA AVEC CERTAINS PAYS**

### **I. RELATIONS COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE – ETATS – UNIS D'AMÉRIQUE**

7. Il convient de rappeler que lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Barack Obama a offert un déjeuner en l'honneur de plusieurs chefs d'État et de gouvernement africains et du Président de la Commission de l'UA. Au cours de l'échange de points de vue qui a eu lieu pendant le déjeuner, un certain nombre de dirigeants africains ont avancé l'idée de la création d'un forum, au plus haut niveau, afin de tenir, sur une base annuelle, un dialogue entre les États-Unis et l'Afrique. Cette idée a été favorablement accueillie par le leadership américain.

8. C'est ainsi que, dans la poursuite de cet objectif et à l'invitation du Gouvernement américain, la première réunion bilatérale de haut niveau entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et les États-Unis a eu lieu du 21 au 23 avril 2010 à Washington, D.C. La délégation de la Commission de l'Union africaine (Délégation CUA) a été dirigée par S.E. Jean Ping, Président de la Commission de l'UA, tandis que la délégation américaine avait à sa tête S.E. Jacob Lew, Secrétaire d'Etat adjoint.

9. La délégation de la Commission de l'UA a rencontré de hauts fonctionnaires de l'administration américaine et discuté d'un certain nombre de questions allant de la paix et de la sécurité, développement des infrastructures, intégration régionale et continentale, sécurité alimentaire, changement climatique et agriculture, sécurité de l'énergie, diversification de l'économie et développement industriel, aux secteurs sociaux tels que la santé et la mise en valeur du capital humain.

10. En outre, Il convient de noter que, même si les États-Unis et l'Afrique ont une longue histoire de coopération et qu'ils ont des liens économiques, sociaux et culturels étroits, cette coopération a été essentiellement bilatérale. Étant donné l'aspiration de l'Afrique à l'intégration et à l'unité continentales, il s'est avéré nécessaire de mettre davantage l'accent sur les dimensions régionales et continentales de notre coopération dans laquelle la Commission de l'Union africaine doit jouer le rôle essentiel de coordination.

11. Cela a été possible grâce à la nouvelle "Diplomatie américaine" qui reconnaît que le monde est en constante évolution et confirme les principes de respect mutuel, de l'intérêt mutuel, de responsabilités partagées et de défis partagés, dans un monde de plus en plus interdépendant et multipolaire.

12. La première réunion bilatérale, annuelle et historique de haut niveau Commission de l'UA - États-Unis, a jeté les bases solides d'un partenariat stratégique qui offre un cadre susceptible d'assurer le suivi des interactions entre les deux parties sur les questions qui préoccupent non seulement l'Afrique et les États-Unis, mais également sur les questions d'intérêt général.

13. La visite effectuée à Washington D.C a également offert à la délégation de la Commission de l'UA l'occasion de nouer le dialogue avec la diaspora africaine qui est considérée comme étant la " Sixième région" de l'Union africaine, la Chambre de commerce, le groupe des élus noirs au Congrès américain (Black American Caucus) et le Secrétariat général de l'Organisation des États américains.

#### **RECOMMANDATION**

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de cet événement important, qui est de nature à renforcer les relations non seulement entre les États-Unis et la Commission de l'UA, mais également entre les États-Unis et l'Afrique dans son ensemble.

#### **II. RELATIONS COMMISSION DE L'UA – AUSTRALIE**

14. Dans un passé récent, le Gouvernement australien a manifesté sa volonté d'intensifier ses relations avec l'Afrique. À cet égard, l'Australie a récemment adopté sa politique vis-à-vis de l'Afrique, en déterminant les voies et moyens de nouer le dialogue avec le continent. Ce message a été communiqué au Conseil exécutif par le biais du Ministre australien des Affaires étrangères, à l'occasion de sa participation à la session du Conseil en janvier 2009. Depuis lors, le Gouvernement australien a décidé d'ouvrir, à Addis Abeba, une mission diplomatique qui travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'UA afin de renforcer la collaboration tant avec la Commission qu'avec le continent. La création d'une Mission à Addis Abeba a été annoncée publiquement dans une déclaration du Ministre australien des Affaires étrangères, à l'occasion de la célébration de la Journée de l'Afrique, le 25 mai 2010. L'Australie envisage par ailleurs de renforcer sa présence en Afrique en ouvrant davantage de Missions dans d'autres capitales africaines. Ce pays entend accroître son aide à l'Afrique, en particulier dans les domaines de la paix et sécurité, et de l'éducation, y compris l'octroi de bourses d'études ainsi que sa participation dans le secteur privé.

15. Au cours de la période considérée, S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission, a effectué, à l'invitation du Gouvernement australien, une mission du 15 au 18 mars 2010 en Australie.

16. Au cours de sa visite en Australie, le Vice-président a rencontré un grand nombre de représentants de différents secteurs, allant des hauts cadres du

gouvernement aux responsables du secteur privé et du milieu universitaire. Les discussions menées ont été axées sur des questions relatives à la paix, à la sécurité et à l'aide humanitaire, à l'investissement, à la sécurité alimentaire, à l'eau et aux services de santé, à l'éducation, à la santé maternelle et infantile, aux initiatives visant à renforcer les efforts déployés par l'Afrique en vue de réaliser les OMD, ainsi qu'à l'appui de l'Australie à l'Afrique dans le cadre du cycle des négociations commerciales de Doha.

17. La mission que le Vice-président a effectuée en Australie a atteint son objectif qui est de promouvoir les relations entre la Commission de l'UA et les États membres d'une part, et avec l'Australie d'autre part, dans ce sens que le Gouvernement australien s'est engagé à élargir et à renforcer l'engagement pris vis-à-vis de l'Afrique aux plans bilatéral et continental.

18. Un cadre de coopération est en cours d'élaboration entre la Commission de l'UA et le Gouvernement australien, qui identifiera un certain nombre de domaines spécifiques dans lesquels l'Australie interagira avec l'Afrique.

#### **RECOMMANDATION**

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de cet événement important, susceptible de renforcer les relations non seulement entre l'Australie et la Commission de l'UA, mais également entre l'Australie et l'Afrique dans son ensemble.

### **C. COLLABORATION DE LA COMMISSION DE L'UA AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

#### **I. COOPERATION ENTRE LA COMMISSION DE L'UA ET LE SECRETARIAT DU COMMONWEALTH**

19. Il convient de rappeler qu'un mémorandum d'accord a été signé le 31 octobre 2009 à Addis Abeba entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat du Commonwealth à Londres (Royaume-Uni). Ce mémorandum d'accord remplace celui signé avec le Secrétariat général de l'OUA plusieurs années auparavant, et énumère les domaines de coopération dans lesquels les deux organisations envisagent de collaborer.

20. Aux termes des dispositions de l'article 1 de l'accord, les deux organisations sont convenues de collaborer dans les activités et domaines suivants : paix et sécurité, bonne gouvernance et élections, droits de l'homme et des peuples, égalité entre homme et femme et les jeunes, technologies de l'information et de la communication, éducation et renforcement des capacités institutionnelles, économie, commerce, agriculture, questions sociales et culturelles.

21. Jusqu'à ces derniers temps, tous les efforts n'ont pas été déployés pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord. Toutefois, la première action dans ce sens a été prise en décembre 2009, lorsqu'une délégation de la Commission de l'UA a rencontré des responsables du Secrétariat du Commonwealth. Cette rencontre a

permis de commencer la préparation de la réunion de suivi, qui s'est tenue le 4 février 2010 à Addis Abeba, au cours de laquelle la délégation du Secrétariat du Commonwealth a eu toute une série de discussions avec différents Départements et Unités de la Commission de l'UA.

22. Au cours des deux réunions, les deux organisations ont confirmé les vastes domaines de coopération dans lesquels ils devront collaborer tel que préconisé dans le mémorandum d'accord. Il a toutefois été convenu de mettre tout d'abord l'accent sur les secteurs où une coopération existe déjà, à savoir la conduite et l'observation des élections, la gouvernance et les questions connexes, les échanges commerciaux, le renforcement des capacités, la paix et la sécurité.

23. D'autres rencontres ont eu lieu depuis la réunion du 4 février et les perspectives de relations extrêmement avantageuses aussi bien pour la Commission de l'UA que pour le Secrétariat du Commonwealth sont illimitées.

24. Le présent rapport vise à attirer l'attention des États membres sur la collaboration qui prend corps entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du Commonwealth, une organisation dont vingt (20) membres sont des États membres de l'Union africaine.

#### **RECOMMANDATION**

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de la collaboration existant entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du Commonwealth. Des propositions sur la manière dont cette coopération pourrait être renforcée au profit tant de l'Union africaine que des États membres du Commonwealth, sont les bienvenues.

#### **II. COOPERATION ENTRE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET LE SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)**

25. L'on se souviendra que la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des États américains (OEA) ont signé, le 1<sup>er</sup> octobre 2009, un protocole d'accord à Washington D.C. À cette occasion, il a été convenu que les deux organisations élaborent conjointement un projet de plan d'action qui serait finalisé par la suite.

26. À cet égard, Mme. Sherry Stephenson, chef des Relations institutionnelles, Département des Affaires internationales à l'Organisation des États américains (OEA), a effectué une visite au Siège de la Commission de l'Union africaine du 31 mars au 2 avril 2010. Au cours de cette visite, elle a eu des séances de travail avec les hauts fonctionnaires du Bureau du Président et des différents départements de la Commission.

27. La Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'Organisation des États américains (OEA) ont tenu une réunion de suivi au siège de l'OEA, en marge de la visite de la Commission de l'UA à Washington D.C. dans le cadre des premières réunions bilatérales UA- États-Unis de haut niveau.

28. Cette rencontre avait pour but de permettre aux deux organisations de mieux comprendre les activités que chacune d'elle entreprend dans des secteurs spécifiques et aussi de discuter des moyens de renforcer la collaboration déjà existante et d'établir une collaboration future.

29. Au cours de ces échanges importants, le personnel de l'OEA et les représentants de la Commission de l'UA ont émis des idées de nature à renforcer la coopération mutuelle entre les deux organisations dans les domaines de la démocratie, de l'observation des élections, des droits de l'homme et du développement social. En outre, il a été proposé d'établir une nouvelle coopération dans des domaines tels que la promotion des droits des femmes, le trafic de drogues, la participation de la société civile et le règlement des conflits, entre autres.

30. Les deux parties ont décidé de la tenue du deuxième "Forum sur la démocratie et les droits de l'Homme", prévu probablement à Addis Abeba, au cours du premier trimestre de 2011, tel que convenu lors du premier "Forum pont de la démocratie" organisé en 2007.

31. La Commission et le Secrétariat de l'OEA sont par ailleurs convenus de ce qui suit :

- (i) La collaboration existant entre la Commission des droits de l'Homme et des Peuples et la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme doit se poursuivre et se renforcer ;
- (ii) La collaboration et l'échange de points de vue et d'expériences devraient être encouragés entre la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme ;
- (iii) La collaboration entre les deux organisations dans le domaine de l'observation des élections devraient se poursuivre. À cet égard, l'Union africaine devrait faire en sorte que les participants de l'OEA aux équipes d'observation des élections en Afrique fassent aussi partie de l'équipe de l'UA comme le fait l'OEA pour les observateurs de l'UA dans l'observation des élections dans les pays de l'OEA ;
- (iv) L'UA devrait participer plus activement à la réunion annuelle sur la Déclaration des principes pour l'observation des élections, dont elle est un des signataires ;
- (v) Le Secrétariat général de l'OEA invitera deux représentants du COREP et deux représentants de la Commission de l'UA à une session du Conseil permanent de l'OEA, l'équivalent du COREP, session prévue au cours de la troisième semaine de septembre 2010, après la 65<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour intervenir sur des questions d'intérêt commun dans le but d'informer les membres de l'OEA du rôle de la Commission de l'Union africaine ;

- (vi) L'UA a décidé d'inviter l'OEA à un atelier de réflexions sur le processus de paix en Afrique prévu à Maputo (Mozambique), vers la fin de 2010 ;
- (vii) La nécessité de réviser un projet de plan de travail qui sera élargi et distribué en vue de sa finalisation.

## RECOMMANDATION

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de la collaboration qui existe entre la Commission de l'UA et le Secrétariat général de l'OEA et d'approuver les activités menées dans ce cadre.

### **III. COOPERATION ENTRE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET LE SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

32. Il convient de rappeler que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) d'alors et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) avaient établi des relations de travail depuis les années 70. En effet, en 1974, l'OCI avait obtenu le statut d'observateur auprès de l'OUA, lors de la cinquième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères, qui s'était tenue à Kuala Lumpur en Malaisie. À son tour, la trente-unième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA, qui s'est tenue en juillet 1978 à Khartoum au Soudan, avait adopté la résolution CM/Res.669 (XXXI) autorisant le Secrétaire général de l'OUA à mener des négociations avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) en vue d'un accord de coopération entre les deux organisations.

33. À cette fin, un projet d'accord de coopération avait été élaboré et soumis à la trente-deuxième session ordinaire du Conseil des Ministres, qui s'est tenue en février 1979 à Nairobi au Kenya. Après avoir reporté l'examen de ce document, le Conseil l'avait finalement approuvé à sa session de 2000. Le projet d'accord approuvé par le Conseil avait été transmis à l'OCI, pour signature et l'OCI ne l'a pas signé. En conséquence, bien que l'OUA et par la suite l'UA, depuis sa création en 2002, aient collaboré avec l'OCI, aucun accord formel n'a été signé pour établir un cadre de coopération entre les deux organisations. Pour redresser cette anomalie et renforcer la coopération institutionnelle entre l'UA et l'OCI, le Président de la Commission et le Secrétaire général de l'OCI ont décidé de re-dynamiser les relations entre leurs deux institutions.

34. C'est dans ce cadre qu'une délégation de deux membres de l'OCI a rencontré des responsables de la Commission de l'UA les 22 et 23 octobre 2008, à Addis Abeba en Ethiopie. Tous les départements et unités de la Commission ont participé à cette réunion.

35. Entre-temps, la Commission a révisé l'accord de 2000 en prenant en compte les événements intervenus depuis lors ainsi que les réalités auxquelles les deux organisations sont confrontées. Cet accord fait toujours l'objet de négociations avec le Secrétariat de l'OCI et le projet d'accord sera présenté aux organes de décision de l'UA, pour examen et adoption avant d'être conclu avec l'OCI.

36. Il convient de noter que l'OCI est composée de 57 membres, dont 26 sont des membres de l'UA et 22 sont des membres de la Ligue des États arabes (LEA). L'OCI compte également 21 organisations et institutions affiliées, notamment la Banque islamique de développement, qui seront toutes engagées dans le partenariat entre l'UA et l'OCI. Sans aucun doute, un partenariat avec l'OCI ne sera que très utile pour les activités de l'UA.

#### **RECOMMANDATION**

- ❖ Il est recommandé au Conseil de prendre note de cette situation et d'approuver la conclusion d'un protocole d'accord entre les deux institutions.

#### **CONCLUSION**

37. À la lumière de ce qui précède, nous constatons que le partenariat stratégique établi entre l'Afrique et un certain nombre de pays, d'organisations et d'autres organes est entrain d'être renforcé. Nous constatons également que nos partenaires font preuve de bonne volonté pour établir et renforcer leur collaboration avec l'Afrique. L'Afrique doit par conséquent profiter de cet élan pour tirer le maximum de profit de ce partenariat grandissant.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2010

# Rapport du sous-comite du Corep sur la coopération multilatérale

Union africaine

Union africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3300>

*Downloaded from African Union Common Repository*